

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
 à la réalisation d'une étude d'impact**

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
 compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

**1. Intitulé du projet**

Régularisation - homologation terrain de moto-cross  
 lieu-dit "Bois de Fontaine" 45410 RUAN

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination du raison sociale

COMMUNE D'ASCHÈRES - LE-MARCHÉ

Nom, prénom et qualité de la personne  
 habilitée à représenter la personne morale

Rock Gérard Maire

RCS / SIRET

2415001092100017

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
 dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
44	Aménagement de terrains pour la pratique de sports motorisés d'une emprise de <u>moins de 4 hectares.</u>

**4. Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1 du formulaire

**4.1 Nature du projet**

- Homologation d'un terrain de moto-cross -
- Homologation accordée depuis 1998 et renouvelée tous les 4 ans jusqu'à ce jour -

## 1.2 Objectifs du projet

- Renouvellement de l'homologation d'un terrain de moto-cross en vue d'une manifestation annuelle au mois d'août.

## 1.3 Description du projet

### 1.3.1 dans sa phase de réalisation

### 1.3.2 dans sa phase d'exploration

4.1.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Auêté préfectoral portant homologation et date du 30/11/1998 -

4.1.2 Précisez ici pour quelle procédure d'implantation ce formulaire est rempli :

- Renouvellement homologation -

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (totale) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristique	Valeur
• Parcelle F19 →	17620 m <sup>2</sup>
• Longueur du circuit →	880 m
• largeur de la piste →	6 à 8 m

4.4 Localisation du projet

Adresse : (commune) :  
 (département)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 1° 57' 52" E

Lat. 48° 06' 46" N

1 Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

1 mètre = 1000 millimètres

Bois de Fontaine  
 45410 RUAN

cféant

4.6 S'agit-il d'une modification / extension d'un site / installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-elle été réalisée ?

\_\_\_\_\_

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols (selon de votre pays) ?

Terrain de moto-cross

Y a-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme schématisés réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet) ?

Oui

Non

Si oui, précisez la ou les réglementations auxquelles vous référez-vous :

Pas de document d'urbanisme.

Pour les réalisations "nouvelles", le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Environnement sensible dans la zone d'implantation envisagée

Complétez le tableau ci-dessous par tous moyens, à l'aide notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/l'quelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de protection du littoral, arrêté ou le schéma de gestion d'habitat ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone protégée d'une destination ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
le projet situe-t-il dans ou à proximité :	oui	non	lequel et à quelle distance ?
d'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréhender brièvement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des dragages / ou des mobilisations prévues de matériaux sédimentaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par les risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par les risques sismiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	} le terrain est situé au milieu de champs
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclappements des motos</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, sans quel produit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'émissions ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'Association Familles Rurales d'Aschères-le-Marché organise annuellement et depuis 1998 un moto-cross au mois d'août sur un terrain situé à Ruan mais propriété de la commune d'Aschères-le-Marché.

100 participants concourent sur cette journée. Le terrain a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 30/11/1998 et renouvelé tous les 4 ans. La sécurité et la signalisation pour cette manifestation sont mises en place par l'association Familles Rurales, adhérente à l'UFOLEP.

Le terrain est situé dans la plaine à plusieurs kilomètres des habitations ne créant ainsi aucune nuisance sonore ou olfactive pour les lointains riverains.

Le terrain est accessible par une voie carrossable de 6m de large et dans les 2 sens de circulation permettant une intervention rapide des services de secours en cas de besoin. Un parking visiteurs et coureurs est également prévu afin d'éviter tout débordement de stationnement

Au regard des éléments ci-dessus, il me semble que le projet devrait être dispensé de l'étude d'impact au vu de la rareté de cette manifestation. (Une fois / an).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

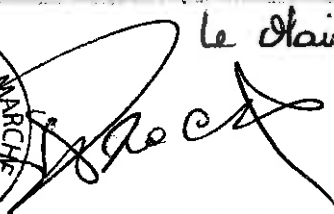
Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Copie de l'arrêté Préfectoral du 30/11/1998
- Plans de situation et de masse
- Avis favorable en date du 24/06/2014

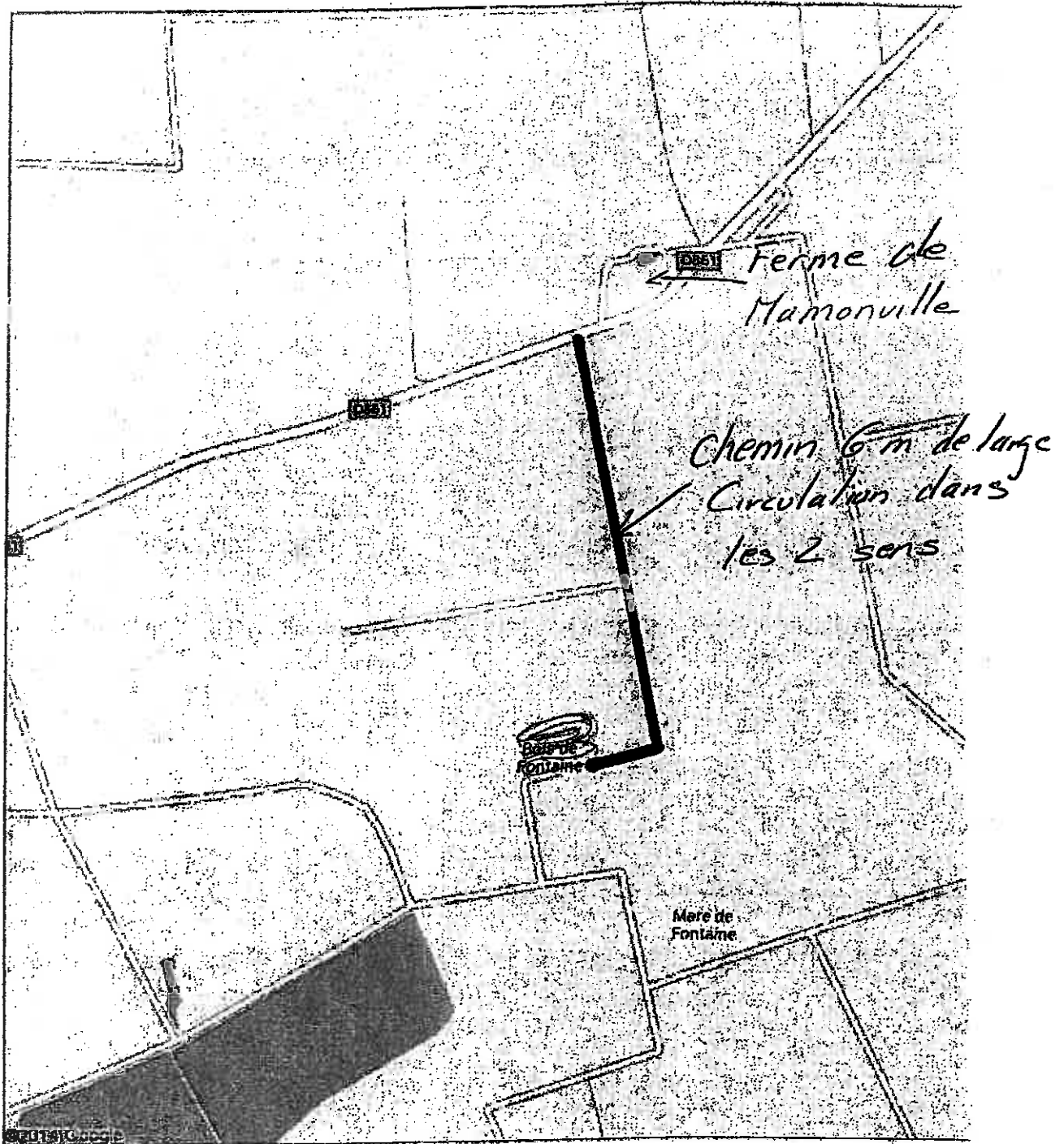
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

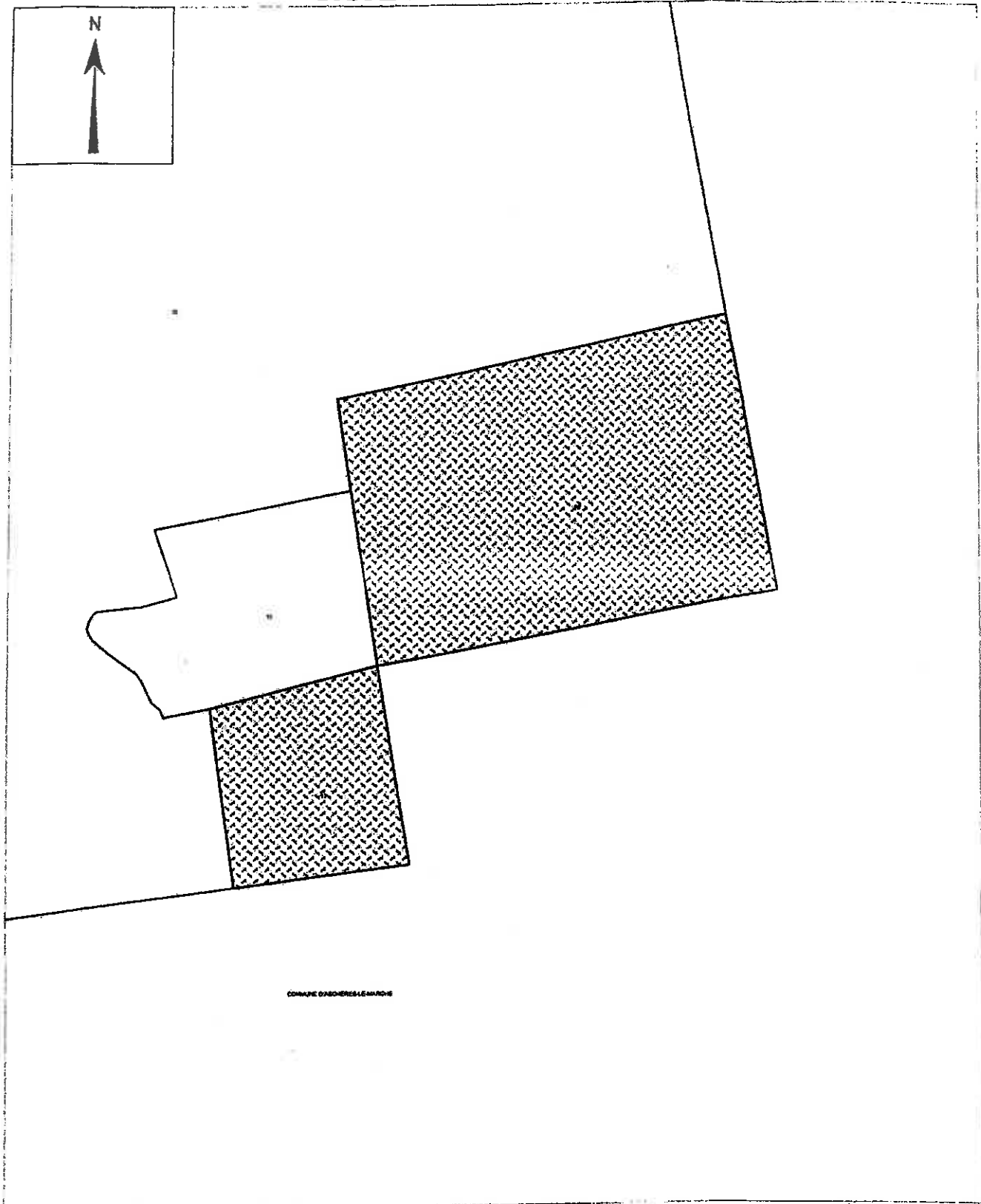
Fait à Asnières-le-Harcké le 13/04/2015

Signature  Le Claire, Gérard ROCK.





# RUAN - Echelle : 1/2133



Edité le 21/07/2014

Parcelle : 0000F0019	Surface : 17620 m <sup>2</sup>	Parcelle : 0000F0017	Surface : 5370 m <sup>2</sup>
<b>Zone :</b> Adr.Parcelle : LE PONT D ARGENT 45410 RUAN		<b>Zone :</b> Adr.Parcelle : LE PONT D ARGENT 45410 RUAN	
<b>Propriétaire :</b> COMMUNE D'ASCHERES-LE-MARCHE, Adr. Prop. : 31 GRANDE RUE GRANDE RUE MAIRIE, 45170 ASCHERES-LE-MARCHE		<b>Propriétaire :</b> COMMUNE D'ASCHERES-LE-MARCHE, Adr. Prop. : 31 GRANDE RUE GRANDE RUE MAIRIE, 45170 ASCHERES-LE-MARCHE	

bois de Fontaine



Longitude :  
Latitude :

1° 57' 52.9" E  
48° 06' 46.3" N

Planail

CHAMP  
(N°15)

Limite de propriété

108 m

CHAMP  
(N°360)

70 m

75 m

Bois Propriété Rivée  
(N°359)

Association FAMILLES RURALES  
ASCHERES LE MARCHÉ-OISON  
Mairie - 31, grande rue  
45170 Aschères le Marché  
Tél. : 02 38 39 20 38

100 m

- Circuit P<sub>9</sub> = 880m (ligne droite départ 80m)  
- Long. piste = 6m à 8m

▨ = Bosse

PARKING VISITEURS  
(Parcelle N°17)

PARC  
COURSEURS

- (C) Commissaire de course
- (P) Pointage

le 20-04-2010

# TERRAIN DE MOTOCROSS de FONTAINE ASCHERES LE MARCHÉ

Parcelles N° 17 et N° 19

Echelle 1mètre = 1mm

CHENIN COMMUNAL

Accès

Accès public

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

Accès

ANIMATIONS

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA

BOSSA



Parc pibler





Parc visitieux



Plato A



Plots 2



Plots 3



Plots 4



Plata 5



Photo 6





DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DE S USAGERS DE LA ROUTE

COPIE

AFFAIRE SUIVIE PAR M. ROUZAUD  
TELEPHONE 02.38.81.41.49  
REFERENCÉ MANIF/MLAU/ARHORUAN/MLG  
TELECOPIE 02.38.81.41.05

ORLEANS, LE 30 NOV. 1998

## ARRETE

*portant homologation  
d'un terrain de Mob-Cross à RUAN*

LE PREFET DE LA REGION CENTRE  
PREFET DU LOIRET  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 58.1430 du 23 décembre 1958 modifié, relatif à la réglementation des épreuves ou manifestations organisées dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules à moteur,

VU l'arrêté ministériel du 17 février 1961 modifié portant réglementation des épreuves et manifestations organisées dans les lieux non ouverts à la circulation,

VU la demande en date du 19 février 1998 présentée par l'association "Familles Rurales" d'Aschères le Marché-Oison en vue d'obtenir l'homologation dudit terrain,

VU l'avis de la Commission Départementale de la Sécurité Routière du 23 novembre 1998,

VU les avis recueillis auprès des autorités concernées,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,



## ARRETE

**Article 1er** - Le circuit situé au lieudit "Bois de Fontaine" à RUAN et destiné à accueillir des compétitions de Mob-Cross est homologué pour une période de deux ans à compter de la date du présent arrêté,

**Article 2** - La piste devra toujours être conforme aux dispositions imposées par le règlement type des épreuves de cette catégorie ayant reçu l'agrément du Ministre de l'Intérieur.

Les organisateurs veilleront à prendre des mesures renforcées de sécurité (accès et stationnement) lors des compétitions. En outre, toutes mesures d'ordre et de sécurité devront être prises pour la protection du public.

Avant chaque manifestation, le circuit devra être reconnu par le Délégué de la Fédération Française de Motocyclisme.

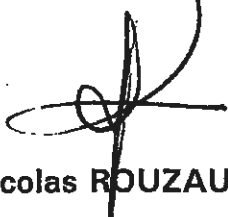
**Article 3** - Le déroulement sur ce terrain de toute épreuve ou compétition en vue d'un classement ou d'une qualification reste soumis à une autorisation préalable délivrée par l'Administration Préfectorale sur production d'un dossier réglementaire prévu à l'article 15 de l'arrêté ministériel du 17 février 1961 susvisé.

**Article 4** - Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

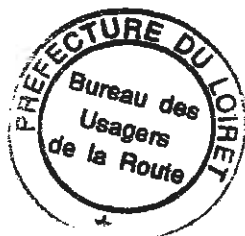
- M. le Sous-Préfet d'ORLEANS
- Mme. le Sous-Préfet de PITHIVIERS
- M. le Maire de ASCHERES LE MARCHE
- M. le Maire de RUAN
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Loiret
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Mme le Chef du SID.PC
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
- Conseil Général - D.R.B.D - Secteurs de Pithiviers - Orléans -
- D.D.E - Subdivisions de Pithiviers - Orléans nord -
- M. Jacques ROBLIN - Fédération Française de Motocyclisme -  
31 rue André Gide - 45120 CHALETTE SUR LOING
- M. Alain GARNIER - UFLOLEP -  
12 rue Stanislas Julien - 45000 ORLEANS
- Mme Christiane PREBAY - Association "Familles Rurales" d'Aschères  
le Marché - Oison - 10 rue des Tourelles -45170 ASCHERES LE MARCHE

Fait à Orléans, le **30 NOV. 1998**

pour ampliation,  
le Chef de Bureau



Nicolas ROUZAUD



Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Signé Jean-Paul BRISSON